



République française
Département des Côtes d'Armor

COMMUNE DE TREDARZEC

ARRETE 2026/143

ARRÊTÉ PORTANT FERMETURE TEMPORAIRE AU PUBLIC DE LA CHAPELLE DE TRAOU MEUR

LE MAIRE de la Commune de TREDARZEC

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2212-1, L. 2212-2 et L. 2213-24 relatifs aux pouvoirs de police générale du Maire en matière de salubrité et de sécurité publiques ;
Vu le Code pénal, notamment son article R. 610-5 ;

Considérant les désordres constatés sur la structure intérieure de la Chapelle de Traou Meur, située Rue de la Chapelle ;

Considérant le risque imminent d'accident et d'atteinte à la sécurité physique des visiteurs et des usagers, lié aux risques de chutes de lattes de bois provenant de la voûte et du retable de l'édifice ;

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre toutes les mesures préventives nécessaires pour prévenir les risques d'accident et garantir la sécurité du public ;

Considérant les démarches engagées par la commune visant à faire réaliser un diagnostic technique complet du bâtiment ainsi qu'à mettre en œuvre la sécurisation de l'édifice et du mobilier religieux qu'il abrite ;

ARRETE

Article 1er : Fermeture au public

La Chapelle de Traou Meur, située Rue de la chapelle, est fermée à toute présence du public et à tout usager à compter de ce jour et ce, jusqu'à nouvel ordre.

Article 2 : Interdiction d'accès

L'accès à l'intérieur de l'édifice est interdit à toute personne non autorisée, à l'exception des agents communaux, des experts, des techniciens et des entreprises mandatés pour réaliser le diagnostic, la sécurisation du bâtiment et la protection ou la mise en sécurité du mobilier religieux.

Article 3 : Signalisation et sécurisation

Le Secrétariat Général et les services techniques de la commune sont chargés d'installer la signalisation d'interdiction appropriée aux abords et aux accès de l'édifice.

Article 4 : Application de l'arrêté

Le Secrétariat Général, la Gendarmerie Nationale et les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à TREDARZEC
Le 15/10/2026
Le Maire
Régis BERTRAND

